

13 mesures pour maîtriser l'antibiorésistance

Sensibilisation et communication auprès du grand public et des professionnels de santé

Mesure 1 • Lancer le premier programme national intersectoriel de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance

Mesure 2 • Améliorer l'accès à l'information et l'engagement citoyen en faveur de la maîtrise de l'antibiorésistance

Formation des professionnels de santé et bon usage des antibiotiques

Mesure 3 • Apporter une aide à la juste prescription des médicaments par les professionnels de santé humaine et animale

Mesure 4 • Inciter les professionnels de santé à la juste prescription en renforçant son encadrement

Mesure 5 • Encourager un bon usage des antibiotiques

Mesure 6 • Améliorer l'adoption par les professionnels et le public des mesures de prévention efficaces en santé humaine et animale

Recherche et innovation en matière de maîtrise de l'antibiorésistance

Mesure 7 • Structurer et coordonner les efforts de recherche, de développement et d'innovation sur l'antibiorésistance et ses conséquences

Mesure 8 • Faire converger le soutien à la recherche et l'innovation en renforçant le partenariat public-privé

Mesure 9 • Valoriser et préserver les produits contribuant à la maîtrise de l'antibiorésistance

Mesurer et surveiller l'antibiorésistance

Mesure 10 • Améliorer la lisibilité de la politique nationale de surveillance de l'antibiorésistance et des consommations antibiotiques et de ses résultats

Mesure 11 • Développer de nouveaux indicateurs et outils de surveillance par une meilleure exploitation des bases de données

Gouvernance et politique intersectorielles de maîtrise de l'antibiorésistance

Mesure 12 • Renforcer la coordination interministérielle de la maîtrise de l'antibiorésistance

Mesure 13 • Coordonner les actions nationales avec les programmes européens et internationaux afin de conforter le rôle moteur de la France dans la maîtrise de l'antibiorésistance

Ces mesures associeront notamment les acteurs suivants :

Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie • Agence Nationale du Développement Personnel Continu • Agence Nationale du Médicament Vétérinaire • Agence Nationale de la Recherche • Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail • Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé • Agence Nationale de Santé Publique • Agences Régionales de Santé • Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé • Association Vétérinaire Equine Française • Comité de l'Antibiogramme de la Société Française de Microbiologie • Comité Économique des Produits de Santé • Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux • Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés • Collège National des Professionnels • Centre National de la Recherche Scientifique • Organisation professionnelle unitaire de la Coopération agricole • Centres d'appui et de Prévention des Infections Associées aux Soins • Directions de la Communication • Centre européen de prévention et contrôle des maladies • Autorité européenne de sécurité des aliments • Agence européenne des médicaments • École Nationale des Services Vétérinaires • Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture • Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire • Fédération des Syndicats Vétérinaires de France • Haute Autorité de Santé • Inspection Générale des Affaires Sociales • Institut National de la Recherche Agronomique • Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale • Institut de Recherche pour le Développement • Les Entreprises du Médicament • Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt • Ministère des Affaires Sociales et de la Santé • Ministère de la Culture et de la Communication • Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer • Ministère de l'Économie et des Finances • Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche • Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social • Organisation de Coopération et de Développement Économique • Organisation mondiale de la santé animale • Organisation Mondiale de la Santé • Réseaux Régionaux de Vigilance et d'Appui • Secrétariat Général des Affaires Européennes • Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In-Vitro • Service d'Information du Gouvernement • Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire • Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires



Antibiorésistance : un risque maîtrisable pour la santé humaine, animale, et pour l'environnement

L'antibiorésistance¹ pourrait devenir l'une des principales causes de mortalité dans le monde. Ce phénomène remet en question la capacité à soigner les infections, même les plus courantes, que ce soit en médecine de ville, hospitalière ou vétérinaire. Ainsi, chaque année en France, près de 12 500 décès sont associés à une infection à bactérie résistante aux antibiotiques.

Ce phénomène est fortement corrélé au mauvais usage ainsi qu'à la surconsommation des antibiotiques. Il peut entraîner un allongement des durées de traitement ou des séjours hospitaliers, ainsi que l'utilisation d'antibiothérapies de derniers recours mises en réserve jusque-là.

Cette situation est aggravée par l'arrêt de production de certains vieux antibiotiques et l'absence d'innovation dans ce domaine depuis deux décennies, conduisant à une réduction de l'arsenal thérapeutique disponible.

- La France est particulièrement consommatrice d'antibiotiques, avec près de **100 millions** de boîtes remboursées chaque année.
- L'exposition des français aux antibiotiques est **30 %** plus élevée que la moyenne européenne.
- Entre **30** et **50 %** de ces traitements sont prescrits inutilement car inadaptés aux pathologies diagnostiquées.
- La surconsommation des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire conduit au rejet dans l'environnement de plusieurs tonnes d'antibiotiques, qui participe à l'émergence et à l'accroissement des résistances.

Une urgence mondiale

L'antibiorésistance est une menace globale mais maîtrisable. Un plan d'action pour combattre la résistance aux antimicrobiens a été adopté par l'OMS en mai 2015. Il invite chaque pays à se doter d'un plan d'action national sous une approche « Une seule santé – *One Health* », afin de maîtriser l'antibiorésistance dans tous les secteurs.

De même, dans le cadre de la 70^e Assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre 2016, une résolution sur l'antibiorésistance a été approuvée par les chefs d'États et de gouvernement pour renforcer la coordination internationale.

Au niveau européen, les présidences successives ont amené le Conseil de l'Union Européenne à renforcer l'action des états membres sur cette thématique ainsi que l'approche « *One Health* ».

Agir tous ensemble

Depuis le début des années 2000, la France mène une politique de maîtrise de l'antibiorésistance. Plusieurs plans antibiotiques ont été mis en œuvre en santé humaine, animale et dans l'environnement. Il est nécessaire d'aller plus loin en intensifiant les actions menées et en renforçant la coordination intersectorielle.

À la demande du Premier ministre, le premier Comité Interministériel pour la Santé (CIS) est consacré à la préparation et à l'adoption d'une feuille de route gouvernementale visant à maîtriser l'antibiorésistance.

Celle-ci se compose de 40 actions réparties en 13 mesures phares. Elle a pour objectif de diminuer la consommation d'antibiotiques de 25 % d'ici 2018 et de réduire les conséquences sanitaires de l'antibiorésistance.

- **Le comité interministériel pour la santé** a pour mission de promouvoir la prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques publiques. Il réunit l'ensemble du gouvernement et est présidé par le Premier ministre.

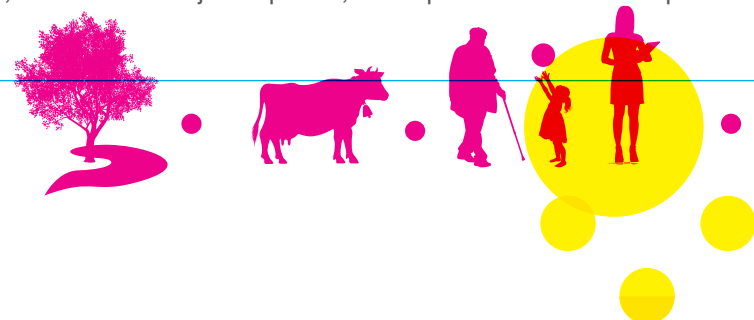
1. L'antibiorésistance - ou résistance bactérienne aux antibiotiques - est la capacité des bactéries à acquérir des mécanismes de défense contre les effets des antibiotiques.

En cinq ans, l'État va réorienter plus de 330 millions d'euros afin de réduire le coût de la surconsommation d'antibiotiques et de l'impact hospitalier de l'antibiorésistance, estimés à au moins 385 millions d'euros.

Grand public

Une campagne nationale intersectorielle d'information et de sensibilisation à l'antibiorésistance sera déployée dès 2017. Elle fera la promotion du bon usage des antibiotiques et des mesures de prévention des maladies infectieuses, en s'appuyant sur les actions suivantes :

- **Expliquer les spécificités des médicaments antibiotiques** par rapport aux autres médicaments.
- **Modifier le conditionnement extérieur des antibiotiques** afin d'insérer un message de mise en garde à destination des patients ou des propriétaires d'animaux.
- **Rappeler les règles d'hygiène et la vaccination préventive** des infections chez l'homme et l'animal.
- **Développer des modules pédagogiques innovants** afin d'améliorer l'information du public, notamment du jeune public, ainsi que la formation des professionnels de santé.



Professionnels de santé

Afin d'améliorer le bon usage des antibiotiques, des dispositifs d'aide et de soutien aux pratiques professionnelles seront mis en place :

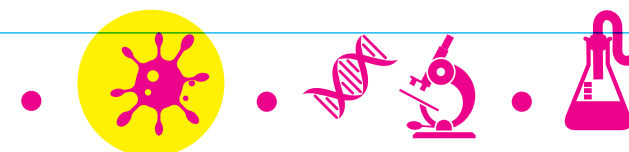
- **Informar les professionnels de santé sur leurs pratiques et les recommandations en vigueur**, et promouvoir les programmes d'amélioration des conditions d'élevage auprès des éleveurs.
- **Diffuser et promouvoir l'utilisation des outils de diagnostic** appropriés en santé humaine et animale.
- **Renforcer le conseil auprès des professionnels de santé** au moyen de structures régionales d'appui en antibiothérapie.
- **Mettre en place une ordonnance dédiée à la prescription des antibiotiques** en médecine humaine.
- **Adapter la quantité d'antibiotiques distribuée en pharmacie** à la durée des traitements.



Acteurs de la recherche et de l'innovation

Il s'agira de faciliter la mise au point et l'accès à de nouvelles stratégies thérapeutiques, préventives et de diagnostic :

- **Accélérer le transfert technologique** en mettant en place une politique proactive de partenariats public-privé et d'accompagnements de projets.
- **Adapter le modèle économique** appliqué au développement de nouvelles pratiques et de nouveaux produits permettant de maîtriser l'antibiorésistance.
- **Coordonner la programmation nationale de la recherche** sur l'antibiorésistance et ses financements, en cohérence avec les actions européennes.
- **Créer un Comité Technique de l'Antibiorésistance** chargé de valoriser les technologies contribuant à la maîtrise de l'antibiorésistance.



Acteurs institutionnels

Il sera indispensable de renforcer la surveillance de l'émergence et de la diffusion des résistances, et d'évaluer leur impact sanitaire et économique, afin de guider l'action gouvernementale :

- **Développer au niveau national et européen de nouveaux indicateurs** pour mesurer l'exposition aux antibiotiques, l'antibiorésistance et ses coûts, conjointement chez l'homme, l'animal et dans l'environnement.
- **Développer, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, un réseau de surveillance** de l'émergence et de la diffusion de l'antibiorésistance (homme, animal) dans les pays à faible revenu, en s'appuyant sur des réseaux français existants.
- **Mettre en place une instance interministérielle de haut niveau** dédiée à la coordination intersectorielle en matière de maîtrise de l'antibiorésistance.
- **Affirmer la place de la France dans les initiatives internationales** en matière d'innovation, de surveillance et de bon usage des antibiotiques.

